

EXTRAIT DU REGISTRE AUX ARRETES DU MAIRE

Le Maire de la Commune de Dury (Somme) ;

VU les articles L 2211-1 et L 2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Route et le Code Pénal ;

Considérant qu'à l'occasion de travaux de suppression et de branchement ENEDIS souterrain sur trottoir, au 37 route Nationale, il convient de prendre toutes mesures en vue d'assurer la sécurité des usagers de la route ainsi que celle des ouvriers travaillant sur le chantier ;

ARRETE

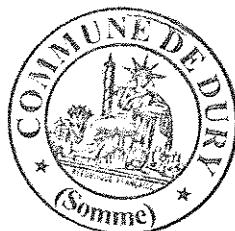
Article 1 - Pour permettre la réalisation de ces travaux, la circulation sera restreinte et limitée à 30 km/h. Le stationnement de tous véhicules sera interdit au droit du chantier, à partir du lundi 12 août 2024 et pendant la durée des travaux.

Article 2 - La signalisation sera assurée par la société MARRON TP – SOMME – ZA du chant des oiseaux – 80800 FOUILLOY

Article 3 - Madame la Maire, Monsieur le Directeur départemental des Polices Urbaines sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Dury le 17 juillet 2024

Pour le Maire,
L'adjointe déléguée,



Annie FARGE